

Objet : *RS - Avenants de transfert aux marchés relatifs à l'entretien, au renouvellement, à l'aménagement des voiries d'intérêt communautaire, et au génie civil et aux grosses réparations des réseaux d'eau potable et d'assainissement*

- date de convocation le 20 septembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Sandra Ferrari à Philippe Gamen - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou

- conseillers excusés : 11

Jean-François Beccu - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Michel Camoz - Corinne Charles - Philippe Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 26 septembre 2022

délibération n° 135-22

objet **RS - Avenants de transfert aux marchés relatifs à l'entretien, au renouvellement, à l'aménagement des voiries d'intérêt communautaire, et au génie civil et aux grosses réparations des réseaux d'eau potable et d'assainissement**

Philippe Gamen en l'absence de Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, et Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappellent que plusieurs marchés sont en cours avec la société SERTPR :

- marchés F19051 et 22042 (accords-cadres à bons de commande) :
 - o travaux d'entretien et renouvellement des voiries d'intérêt communautaire,
 - o travaux de génie civil et grosses réparations des réseaux d'eau potable et d'assainissement - lot 5 : secteur Sonnaz, Verel-Pragondran, Bassens, Saint-Alban-Leyse », en groupement avec M2TP,
- marchés C2009 et C2010 (accord-cadre à marchés subséquents pour la réalisation de travaux d'aménagement et de gros renouvellement des voiries d'intérêt communautaire) :
 - o lot 1 : voirie et réseaux divers en groupement avec Eurovia Alpes (mandataire) et Piantoni,
 - o lot 2 : enrobés et autres revêtements de surface en groupement avec Eurovia Alpes.

A la suite d'un traité de fusion, la société SERTPR a été absorbée par voie de fusion-absorption au profit de la société Eurovia Alpes, avec effet au 1^{er} juillet 2022.

Il convient donc d'acter par avenant le transfert des marchés précités à la nouvelle entité SERTPR, établissement secondaire d'Eurovia Alpes. Les conditions des marchés restent inchangées.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 022-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT et de leurs avenants,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la passation des avenants aux marchés mentionnés ci-dessus,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer ces avenants et tous documents à intervenir,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **135-22**

Objet de l'acte : RS - Avenants de transfert aux marchés relatifs à l'entretien, au renouvellement, à l'aménagement des voiries d'intérêt communautaire, et au génie civil et aux grosses réparations des réseaux d'eau potable et d'assainissement

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 29 septembre 2022

Annexe(s) : avenant C2009, avenant C2010, avenant F19051, avenant 1 22042

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220929-lmc1H28081H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28081H1

Date de transmission en Préfecture : 29 septembre 2022

Date de réception en Préfecture : 29 septembre 2022

Publication : jeudi 29 septembre 2022